

Prescription LAB marqueurs infectieux et congélation

1. Sommaire

Introduction	1
Procédure	1
Congélation de cellules (LNRH).....	1
CH-patient	1
Donneur étranger.....	1
Marqueurs infectieux (LV)	1
Références	2
Policies	2

Introduction

Le présent chapitre décrit la marche à suivre pour déterminer les marqueurs infectieux (IDM) chez un donneur étranger non apparenté de cellules souches du sang qui a été sélectionné pour un patient suisse ainsi que pour congeler les cellules du donneur et du patient en vue d'une transplantation sur un patient suisse.

Procédure

Congélation de cellules (LNRH)

Pour chaque transplantation sur un CH-patient, le LNRH reçoit des cellules du donneur et du patient qui doivent être congelées en vue d'autres tests éventuels.

CH-patient

Réception de 50ml de sang ACD pour les patients adultes ou de 20 ml de sang ACD pour les enfants pour la congélation.

Donneur étranger

Réception de:

- 29ml de sang ACD pour la congélation
- 14ml de sang EDTA +7ml no anticoagulant à transmettre au LV

Marqueurs infectieux (LV)

Le laboratoire doit être accrédité pour la détermination des marqueurs infectieux chez les donneurs non apparentés de cellules souches du sang. → [POL_003](#)

1. Réception du « Announcement Lab pre harvest » de la part de la SBSC



2. Réception (du LNRH ou par la poste) de 14ml de sang EDTA + 7ml no anticoagulant
3. Si les échantillons de sang n'arrivent pas au moment prévu, l'annoncer immédiatement à la SBSC
4. Détermination des IDM
5. Envoi à la SBSC des résultats de la détermination des marqueurs infectieux à la date convenue par fax ainsi que de l'original par la poste → **POL_003**

Références

Policies

POL_003_IDM_F